



Cotonou, le **27 MARS 2025**

N°024/MCOT/SE/DSI-DAAF/SRPRNF-SMP/DPER

COMMUNIQUE

Sur instruction du Maire et de son Conseil Municipal, le Secrétaire Exécutif de la mairie de Cotonou informe le public que :

Dans le cadre de la modernisation du recouvrement des recettes non fiscales communales et pour faciliter l'accès aux services municipaux, la mairie de Cotonou, en collaboration avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique met à votre disposition une plateforme de paiement en ligne des redevances communales.

A cet effet, chers contribuables, débiteurs ou usagers du service public de la mairie de Cotonou, vous êtes invités à compter du **lundi 07 avril 2025**, à procéder au paiement en ligne de vos droits, taxes et redevances dont la liste est jointe au présent communiqué via les liens suivants :

- <https://cotonou.mairie.bj> et services puis paiement en ligne ;
- <https://paiement.tresorbenin.bj/#/recette-non-fiscales-communales>.

Grâce à cette plateforme, les citoyens peuvent effectuer leurs **paiements en ligne en toute sécurité au profit de la commune de Cotonou**. Une fois la transaction finalisée, **une quittance de paiement est automatiquement envoyée à l'adresse e-mail fournie par le requérant**.

Ce service est accessible à tous et les frais de transaction s'élèvent à 1% du montant et sont plafonnés à 1000 F.



MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



SECRETARIAT EXÉCUTIF

03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 21 30 95 69
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

Le Secrétaire Exécutif tient à rassurer l'ensemble des usagers que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour garantir la disponibilité et l'accessibilité de la plateforme.

Ainsi, par le portail web de la mairie <https://cotonou.mairie.bj/>, vous y trouverez la liste des droits, taxes et redevances concernées.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

☎ Tél : +229 01 46 50 11 11

✉ E-mail : mairiecotonou.infos@gouv.bj



Anges Paterne AMOUSSOUGA

Secrétaire Exécutif